

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2025

SUSPENDRE LES ALLOCATIONS FAMILIALES AUX PARENTS DE MINEURS
CRIMINELS OU DÉLINQUANTS - (N° 681)

AMENDEMENT

N ° AS11

présenté par

M. Terlier, M. Bothorel, Mme Dubré-Chirat, Mme Galliard-Minier, M. Lauzzana, M. Le Gac,
Mme Le Nabour, Mme Liso, Mme Missoffe, Mme Rist, M. Rousset, Mme Ronceret et Mme Vidal

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.